

ARDCI espace de développement

L'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) a été créée le 13 août 2013, conformément aux dispositions de la loi n°60-315 du 21 septembre 1960, relative aux associations.

Elle regroupe les trente-et-une Régions (31) et les deux (02) Districts autonomes de Côte d'Ivoire.

Son siège est situé aux II Plateaux Vallons, Cité LAMANIA.

L'ARDCI, en tant qu'association, ne dispose pas d'un territoire d'intervention. Toutefois, les actions de lobbying et de plaidoyer, ainsi que les actions de recherche de partenariats qu'elle entreprend, contribuent à créer des conditions favorables à l'exercice des compétences dévolues à ses membres (les régions et les districts).

De ce point de vu, l'ARDCI contribue à l'essor de plusieurs économies locales.

Au vu de ses nombreuses initiatives et de l'impact de ses actions sur le bien-être des populations, l'Etat a accordé à l'ARDCI, le 14 Janvier 2015, le statut d'association d'utilité publique.

L'ARDCI est présidée par Son Excellence **Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO**

Elle a pour objectifs:

- **d'être un cadre de concertation et de dialogue permanent;**
- **de représenter l'ensemble des Régions et Districts auprès des pouvoirs publics et de tout tiers au double plan national et international;**
- **de donner des avis sur la législation et la réglementation concernant les collectivités territoriales;**
- **d'étudier et de proposer au Gouvernement les moyens à mettre en œuvre pour promouvoir le développement et le bon fonctionnement des collectivités territoriales;**
- **d'établir un programme adapté de formation, de perfectionnement et de recyclage en vue de permettre aux conseillers régionaux de renforcer leurs capacités et de bénéficier pleinement du droit à la formation;**
- **de mener toutes les activités pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de l'association.**

Pour mener à bien ses missions, l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire s'est dotée des organes suivants :

- l'Assemblée Générale qui regroupe les Gouverneurs des 2 Districts autonomes et les Présidents des 31 Conseils Régionaux de Côte d'Ivoire;
- le Bureau Exécutif constitué de 12 membres ;
- le Comité de Contrôle composé de 2 membres;
- 9 Commissions Permanentes.

9 Commissions permanentes animent la faitière.

Il s'agit de la :

COMMISSION I: Agriculture, Ressources animales et halieutiques.

COMMISSION II: Environnement et aménagement du territoire.

COMMISSION III: Commerce, mines et industries.

COMMISSION IV: Santé publique et développement social.

COMMISSION V: Culture, tourisme, loisirs, éducation, jeunesse et sports.

COMMISSION VI: Sécurité et Protection civile.

COMMISSION VII: Affaires institutionnelles, Coopération décentralisée, Intégration nationale et régionale.

COMMISSION VIII: Technologie de l'information, de la communication et nouveaux services.

COMMISSION IX: Infrastructures, transports et urbanisme.

Compte FACEBOOK



ARDCI

II Plateaux Vallons, Cité LEMANIA 08 BP 584 Abidjan 08 (Côte d'Ivoire)
Tel : (225) 22 41 99 50 /51 - Fax : (225) 22 41 33 66 Web : www.ardci-rd.org
E-mail : infos@ardci-rd.org

Compte twitter



ARDCI